

## **Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU**

### **La situation au Honduras : effondrement de la démocratie**

L'Assemblée générale,

Profondément préoccupée par le coup d'État qui a eu lieu en République du Honduras le 28 juin 2009,

Profondément préoccupée également par les violences commises à l'encontre du personnel diplomatique et des représentants accrédités en République du Honduras, en violation de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961,

Rappelant les buts et principes de la Charte des Nations Unies, les règles du droit international et les conventions internationales relatives à la paix et la sécurité internationales,

Extrêmement préoccupée par la rupture de l'ordre constitutionnel et démocratique qui a mis en péril la sécurité, la démocratie et l'état de droit et créé une situation qui menace la sécurité des citoyens honduriens et étrangers,

1. Condamne le coup d'État en République du Honduras qui a rompu l'ordre démocratique et constitutionnel de ce pays et mis fin à l'exercice légitime du pouvoir en renversant son président démocratiquement élu, M. José Manuel Zelaya Rosales,
2. Exige le rétablissement immédiat et inconditionnel du Gouvernement légitime et constitutionnel dirigé par le Président de la République, M. José Manuel Zelaya Rosales, et des autres autorités légalement constituées au Honduras,
3. Décide de ne pas reconnaître d'autre gouvernement que celui dirigé par le Président José Manuel Zelaya Rosales,
4. Prie le Secrétaire général de tenir l'Assemblée générale informée en temps voulu de l'évolution de la situation dans ce pays.